

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents :** Mmes Annick ALIX FAUDEMÉR, Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, MM. Yann LECUYER, Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

**Excusés :** M. Pierrick DELACOTTE, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR

**Absents :** M. Serge LEMONNIER

**Secrétaire de séance :** Mme Pierrette POUSSET

**Date de convocation :** 11 mars 2021

**Date d'affichage :** 7 avril 2021

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Votants : 27

### Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28/01/2021
- 2) Saint-Lô Agglo - approbation du pacte de gouvernance
- 3) Budget principal
  - approbation du compte de gestion 2020
  - approbation du compte administratif 2020
  - affectation du résultat de fonctionnement 2020 dans le BP 2021
- 4) Budget annexe *Condé Espace*
  - approbation du compte de gestion 2020
  - approbation du compte administratif 2020
  - affectation du résultat de fonctionnement 2020 dans le BP 2021
- 5) Budget annexe *Lotissement du Mesnil-Grimault (La Pommeraie)*
  - approbation du compte de gestion 2020
  - approbation du compte administratif 2020
- 6) Budget annexe *Panneaux photovoltaïques*
  - approbation du compte de gestion 2020
  - approbation du compte administratif 2020
  - affectation du résultat de fonctionnement 2020 dans le BP 2021
- 7) Débat d'orientations budgétaires 2021 (DOB)
- 8) Approbation du programme pluriannuel d'investissements (PPI) 2021-2026
- 9) Modification de la composition des commissions thématiques
- 10) RH - tableau des effectifs 2021
- 11) RH - modification du tableau des effectifs
- 12) RH - plan de formations 2021 des agents de la commune

- 13) RH - mise en place d'un groupe de travail pour la définition des lignes directrices de gestion (LDG)
- 14) Décisions du Maire par délégation
- 15) Communications de la municipalité
- 16) Questions diverses

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Pierrette POUSSET est choisie comme secrétaire de séance.

## 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28/01/2021

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal précité.

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## 2- Saint-Lô Agglo - approbation du pacte de gouvernance

**Rapporteur : M. le Maire**

Issu de la Loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019, le pacte de gouvernance est une possibilité offerte aux intercommunalités pour mieux associer les communes à leur fonctionnement et fluidifier leurs relations.

Par délibération du 25/01/2021, Saint-Lô a validé le principe d'un pacte de gouvernance. Voici les principales dispositions qu'il contient :

- **Instances en lien avec les communes et le territoire :**
  - **La conférence des maires :** lieu d'échanges et de co-construction des politiques communautaires
  - **La revue de projets communaux :** co-présidée par le maire et le président de l'Agglo ou un vice-président. Faire le point sur les projets et dossiers problématiques
  - **Le conseil de développement :** 75 membres issus des milieux économiques, sociaux, culturels, scientifiques, environnementaux et associatifs. Alimenter la réflexion des élus.
  - **Le réseau des secrétaires de mairie**
- **Orientations du mandat :**
  - Service d'appui aux communes
  - Contrat Agglo-communes sur des synergies
  - Démarche de performance : passer d'une logique de moyens à une logique de résultats
  - Pacte financier et fiscal (*prochain chantier à venir*)
  - Développement des synergies : mise à disposition d'agents et de biens, services mutualisés (urbanisme, ville-centre), clarification de la répartition des compétences, possibilité aux communes de se réappropriier certains équipements, Fonds de concours...
  - Développement de la parité au sein des instances de l'Agglo

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-11-2, L.5211-40-1, L.5211-57,

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique (articles 1 à 4 et 8),

**CONSIDERANT ce qui suit :**

Associer davantage les communes au fonctionnement de Saint-Lô Agglo tout en renforçant les temps d'échanges relatifs à l'Agglo au sein des conseils municipaux, tel est l'objet du pacte de gouvernance.

Rendu possible par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique, le pacte s'avère une nécessité pour la communauté d'agglomération issue tout d'abord d'une longue histoire de coopération intercommunale commencée dans les années 1960 puis d'une série de fusions dont la dernière date de 2017, sans oublier la création des communes nouvelles.

Plus qu'une possibilité offerte par le législateur, il s'agit d'abord d'une philosophie qui vise à rapprocher la communauté d'agglomération, ses communes membres, ses élus et ses habitants autour d'un projet de territoire axé sur un développement harmonieux afin que chacun puisse vivre et travailler au pays.

Le pacte de gouvernance proposé par Saint-Lô Agglo affiche ainsi clairement l'objectif d'élaborer une gouvernance tenant compte de la diversité et de l'histoire des territoires de Saint-Lô Agglo permettant de relever ensemble les défis de demain auquel notre territoire doit faire face.

Ce document affiche tout d'abord « les valeurs communes » de Saint-Lô Agglo et de ses membres et rappelle les principales instances de gouvernance de l'Agglo dont le rôle dévolu à la conférence des maires tout en mettant en avant le conseil municipal qui est un lieu de débat et d'échange des travaux de l'intercommunalité.

Ensuite, le pacte met en avant le rôle du nouveau service d'appui aux communes, la mise en œuvre du contrat entre les communes et l'Agglo pour développer et soutenir les initiatives locales, la démarche de performance qui doit animer l'Agglo, le développement de nouvelles synergies entre l'établissement public et ses membres passant notamment par des enjeux de mutualisation ou de clarification des compétences.

**Le Conseil Municipal décide de :**

- **Adopter le principe de pacte de gouvernance de Saint-Lô Agglo dans les conditions définies dans le rapport et sur la base des éléments présentés.**

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

### 3- Budget principal

**Rapporteur : Emmanuel JAMARD**

Les comptes 2020 du budget principal sont légèrement en retrait par rapport à ceux de l'année précédente. Cela s'explique naturellement par la crise sanitaire, survenue en début d'année, qui a impacté nos ressources courantes (-113 363 €, soit -3,06 %). Le CA 2020 enregistre une épargne nette de 532 657 €, en baisse par rapport à 2019 (-11 %), ce qui reste tout à fait raisonnable.

**Principales fluctuations observées par rapport à 2019 (en partie liées à la crise sanitaire) :**

**a) Charges courantes :**

- Subvention à Condé Espace (art. 6521) : + 32 353 €
- Produits ménagers (art. 60631) : + 10 600 €
- Alimentation cantine (art. 60623) : - 12 000 €
- Fêtes et cérémonies (art. 6232) : - 20 000 €
- Transports scolaires (art. 6247) : + 15 000 €
- Recours à du personnel extérieur (art. 6218) : + 24 000 €

**b) Recettes courantes :**

- Redevances périscolaires (art. 7067) : - 50 000 €
- Revenus des immeubles (art. 752) : - 24 000 €

Epargne brute (CAF) : 800 974 €

Epargne nette (CAF nette) : 532 657 €

Déficit d'investissement : 608 463 €

**Résultat de l'exercice : -75 806 € (= diminution du fonds de roulement)**

Fonds de roulement final (au 31/12/2020) : 1 855 142 €

**Impact financier de la crise sanitaire : + 96 307 € (23€/hab.)**

**3-1 Approbation du compte de gestion 2020**

Le compte de gestion du Trésorier, notamment l'état II-1 et l'état II-2, ne présente aucune discordance avec les résultats figurant au compte administratif du Maire.

**Le Conseil municipal décide de :**

- **Approuver le compte de gestion 2020 du Trésorier relatif au budget principal.**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>RECETTES</b>		
Prévisions budgétaires totales (a)	2 745 876,00	5 331 512,00
Titres de recette émis (b)	1 227 529,73	3 609 148,49
Réductions de titres (c)	763 822,80	23 296,22
Recettes nettes (d = b - c)	963 536,93	3 585 852,27
<b>DEPENSES</b>		
Autorisations budgétaires totales (e)	2 745 876,00	5 331 512,00
Mandats émis (f)	1 424 392,46	2 902 575,02
Annulations de mandats (g)		1 644,33
Depenses nettes (h = f - g)	1 424 392,46	2 900 930,69
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		
(d - h) Excédent		684 921,58
(h - d) Déficit	460 795,53	

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	
	-670 951,66
	2 526 093,56
	1 855 141,90

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------



### 3-2 Approbation du compte administratif 2020

Après que le Maire ait quitté la salle au moment du vote (article L. 2121-14 CGCT), le Conseil municipal, sous la présidence de M. Emmanuel JAMARD, maire-adjoint aux finances, décide de :

- Voter le compte administratif 2020 du budget principal comme suit :

#### Section de fonctionnement

Recettes.....	3 585 852,27
Dépenses.....	2 900 930,69
<b>Résultat d'exercice 2020.....</b>	<b>684 921,58</b>
Solde reporté 2019.....	1 841 171,78
<b>Résultat de clôture 2020.....</b>	<b>2 526 093,36</b>

#### Section d'investissement

Recettes.....	963 596,93
Dépenses.....	1 424 392,46
<b>Résultat d'exercice 2020.....</b>	<b>- 460 795,53</b>
Solde antérieur 2019.....	- 210 156,13
<b>Résultat de clôture 2020.....</b>	<b>- 670 951,66</b>

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

*Le Maire, ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote  
(article L. 2121-14 CGCT)*

### 3-3 Affectation du résultat de fonctionnement 2020 dans le BP 2021

Le Conseil municipal décide de :

- Voter l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 dans le budget 2021 comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement 2020</b>		
Résultat de l'exercice 2020	684 921,58 €	A
Résultat 2019 incorporé	1 841 171,78 €	B
<b>Résultat à affecter</b>	<b>2 526 093,36 €</b>	<b>C = A + B</b>
Solde d'investissement 2020	- 670 951,66 €	D
RAR 2020	518 895,00 €	E
<b>Besoin de financement en investissement</b>	<b>1 189 846,66 €</b>	<b>F = E - D</b>
<b>Affectation du résultat</b>		
- Affectation en réserves R 1068 en investissement	1 189 846,66 €	G = F
- Report en fonctionnement R 002	1 336 246,70 €	H = C - F

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------



Dépenses.....	6 703,03
<b>Résultat d'exercice 2020.....</b>	<b>27 936,39</b>
Solde antérieur 2019.....	- 17 888,90
<b>Résultat de clôture 2020.....</b>	<b>10 047,49</b>

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

*Le Maire, ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote  
(article L. 2121-14 CGCT)*

#### 4-3 Affectation du résultat de fonctionnement 2020 dans le BP 2021

Le Conseil municipal décide de :

- Voter l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 dans le budget 2021 comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement 2020</b>		
Résultat de l'exercice 2020	- 114,26 €	A
Résultat 2019 incorporé	19 749,66 €	B
<b>Résultat à affecter</b>	<b>19 635,40 €</b>	<b>C = A + B</b>
Solde d'investissement 2020	10 047,49 €	D
RAR 2020	- €	E
<b>Besoin de financement en investissement</b>	<b>- €</b>	<b>F = E - D</b>
<b>Affectation du résultat</b>		
- Affectation en réserves R 1068 en investissement	- €	G = F
- Report en fonctionnement R 002	<b>19 635,40 €</b>	<b>H = C - F</b>

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

#### **5- Budget annexe *Lotissement du Mesnil-Grimault (La Pommeraie)***

**Rapporteur : Emmanuel JAMARD**

##### **5-1 Approbation du compte de gestion 2020**

Le compte de gestion du Trésorier, notamment l'état II-1 et l'état II-2, ne présente aucune discordance avec les résultats figurant au compte administratif du Maire.

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver le compte de gestion 2020 du Trésorier relatif au budget annexe *Lotissement du Mesnil-Grimault (La Pommeraie)*.









### Section d'investissement

Recettes.....	6 687,00
Dépenses.....	6 023,00
<b>Résultat d'exercice 2020.....</b>	<b>663,77</b>
Solde antérieur 2019.....	6 085,10
<b>Résultat de clôture 2020.....</b>	<b>6 748,87</b>

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

*Le Maire, ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote  
(article L. 2121-14 CGCT)*

### 6-3 Affectation du résultat de fonctionnement 2020 dans le BP 2021

Le Conseil municipal décide de :

- Voter l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 dans le budget 2021 comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement 2020</b>		
Résultat de l'exercice 2020	5 267,69 €	A
Résultat 2019 incorporé	21 922,19 €	B
<b>Résultat à affecter</b>	<b>27 189,88 €</b>	<b>C = A + B</b>
Solde d'investissement 2020	6 748,87 €	D
RAR 2020	- €	E
<b>Besoin de financement en investissement</b>	<b>- €</b>	<b>F = E - D</b>
<b>Affectation du résultat</b>		
- Affectation en réserves R 1068 en investissement	- €	G = F
- Report en fonctionnement R 002	<b>27 189,88 €</b>	<b>H = C - F</b>

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

### 7- Débat d'orientations budgétaires 2021 (DOB)

#### Rapporteur : Emmanuel JAMARD

Selon l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

M. Emmanuel JAMARD, maire-adjoint aux finances, commente le rapport d'orientation budgétaire (ROB) dont un exemplaire est remis à chacun des conseillers municipaux :

## Sommaire :

### 1- Introduction

### 2- Le contexte macro-économique

- Une économie fortement en recul à cause de la pandémie
- Explosion du chômage en 2020
- Les finances de l'Etat au secours de l'économie
- Principales mesures relatives au bloc communal

### 3- La situation financière de la commune (rétrospective 2010-2019)

- Baisse confirmée des charges courantes
- Des recettes de fonctionnement à la hausse
- Une politique d'investissements toujours aussi soutenue
- Un endettement maîtrisé
- Maintien de la capacité d'autofinancement (CAF)

### 4- L'analyse financière prospective

- Rappel : définition de la capacité d'autofinancement (épargne)
- PPI 2021-2026 et prospective financière
- Prévisions budgétaires 2021

### 5- Les budgets annexes

- Budget annexe *Condé Espace*
- Budget annexe *Lotissement du Mesnil-Grimault (la Pommeraie)*
- Budget annexe *Panneaux photovoltaïques*

## Principaux enseignements à retenir du ROB :

- Un effort d'investissement de l'ordre de près de 11 M€ TTC sur la période du mandat (2021-2026), répartis entre des opérations d'équipement récurrentes (3,1 M€) et des opérations ponctuelles (7,9 M€).
- Au titre de l'exercice 2021, une enveloppe de 2 633 K€ TTC est prévue : Jardins de la Gare + voie douce (980 000 €), réaménagement du bourg de Troisgots (400 000 €), achèvement du quartier Lefoulon (102 000 €), 1<sup>ères</sup> études de rénovation du cinéma (50 000 €), parking du site de l'ancienne distillerie (90 000 €), aménagement du local social des ateliers municipaux (60 000 €) et parking de l'école maternelle (108 853 €).
- L'étude de prospective financière s'est appuyée sur trois postulats :
  - aucune augmentation de la fiscalité jusqu'en 2026
  - maintien du fonds de roulement au-dessus du seuil de 500 000 €
  - l'endettement de la commune ne doit pas dépasser les limites suivantes :
    - ✓ capacité de désendettement < 6 années
    - ✓ remboursement du capital de la dette < 50 % de la CAF brute
- En fin de période (2026), l'étude de prospective fait apparaître une situation tout à fait saine pour la commune.

**Le Conseil municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires 2021 (DOB) dont le rapport est annexé à la présente délibération.**

### Rapporteur : Emmanuel JAMARD

La commune a fait le choix de se doter d'un plan pluriannuel d'investissements (PPI) pour toute la durée du mandat, soit sur la période 2021-2026.

Le PPI est un outil d'analyse financière prospective. Il permet à la collectivité locale de planifier ses investissements sur le long terme (au moins 5 ans) et d'obtenir une vision prospective et synthétique de ses finances. Le PPI doit être mis à jour tous les ans et prendre en compte les modifications et réalisations au cours de l'exercice. Cet aide à la gestion financière structure ainsi une partie importante du débat d'orientations budgétaires (DOB).

Le PPI de Condé-sur-Vire s'est appuyé sur plusieurs critères :

- a) Maintien du fonds de roulement au-dessus du seuil de 500 000 €
- b) Aucune augmentation de la fiscalité locale jusqu'en 2026
- c) L'endettement de la commune ne doit pas dépasser les limites suivantes :
  - capacité de désendettement < 6 années
  - remboursement du capital de la dette < 50 % de la CAF brute

**Les investissements programmés sur la période 2021-2026 s'élèvent au total à 10 825 015 € TTC :**

- **Opérations récurrentes = 3 106 015 € TTC**
  - Voirie et éclairage public : 356 015 € (2021) car reports de 2020, puis 250 000 €/an (à partir de 2022)
  - Bâtiments communaux : 130 000 €/an
  - Matériels, mobilier, logiciels, études : 120 000 €/an
- **Opérations ponctuelles structurantes = 7 719 000 € TTC**
  - Acquisitions foncières (ancien cabinet médical, salle paroissiale, site des Aulnays) : 237 000 € (2021)
  - Achèvement des travaux des Jardins de la Gare et réalisation de la voie douce : 980 000 € (2021)
  - Réaménagement du bourg de Troisgots : 400 000 € (2021)
  - Achèvement des travaux du lotissement Lefoulon : 102 000 € (2021)
  - Rénovation cinéma : 50 000 € (2021) et 1 450 000 € (2022)
  - Parking de l'école maternelle : 108 853 € (2021)
  - Parking de l'ancienne distillerie : 90 000 € (2021)
  - Fonds de concours gymnase : 450 000 € (2022) + travaux de desserte du gymnase (50 000 €)
  - Fonds de concours giratoire Elvir : 130 000 € (2022)
  - Couverture salle Condé Espace : 190 000 € (2022)
  - Local social des ateliers municipaux (2021) : 60 000 €
  - Rénovation énergétique des écoles de Condé-sur-Vire : 3 000 000 € sur 2 ans (2023 et 2024).
  - Travaux rue du Focq (2023) : 530 000 €

**A la fin de la période (2026), l'étude prospective montre une situation financière saine, conforme à la moyenne nationale :**



Condé-sur-Vire	2026	Moyenne nationale
Encours de dette	2 554 K€	
Dette / population	633 €/hab.	736 €/hab.
Capacité de désendettement (dette/CAF)	3,54 ans	3,82 ans
Remboursement capital dette/CAF	43,98 %	
Fonds de roulement (FDR)	572 K€	
Taux d'épargne brut (CAF/recettes réelles de fonctionnement)	20,41 %	14,1 %

L'exposé de ce point appelle les commentaires ci-après :

- M. Alain LENESLEY exprime son étonnement devant le projet de rénovation de la toiture de Condé Espace estimé à 190 K€, car il s'agit d'une couverture en zinc, normalement efficace pendant au moins 50 ans. Il suggère d'interroger le maître d'œuvre de l'époque pour avoir une explication sur l'origine technique des infiltrations constatées.
- M. Alain LENESLEY demande s'il est prévu dans le PPI de rénover la halle de marchandises du site de la Gare dont la toiture présente des signes de fragilité. Il est répondu non. Cependant, un devis vient d'être acté pour consolider la ligne de faîtage, à l'origine des nombreuses fuites.

**Le Conseil municipal décide de :**

- **Approuver le programme pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2021-2026.**

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## 9- Modification de la composition des commissions thématiques

**Rapporteur : M. le Maire**

Par délibération n°2020-033 du 18 juin 2020, le conseil municipal a déterminé la composition des commissions thématiques pour la durée du mandat municipal.

M. Alain EUDES et Mme Martine SAVARY souhaitent rejoindre la commission Finances. Il est donc nécessaire de modifier la composition de cette commission.

**Le Conseil municipal décide de :**

- **Approuver l'intégration de M. Alain EUDES et de Mme Martine SAVARY dans la commission Finances.**

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## 10- RH - tableau des effectifs 2021

**Rapporteur : M. le Maire**

**Le Conseil municipal décide de :**

- **Approuver le tableau des effectifs de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit :**

### Filière Administrative

Grade	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectifs pourvu TC	Effectifs pourvu TNC
Directeur Général des Services <i>Communes 2 000 – 10 000 hab.</i>	A	1	1	
Attaché	A	1	0	
Secrétaire de Mairie	A	1	0	0
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	2	1
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
Adjoint administratif territorial	C	1		
<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

### Filière technique

Grade	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectifs pourvu TC	Effectifs pourvu TNC
Technicien	B	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	2	0	
Agent de maîtrise	C	2	2	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	3	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	13	10	2
Adjoint technique territorial	C	13	3	8
<b>TOTAL</b>		<b>34</b>	<b>19</b>	<b>10</b>

### Filière médico-sociale

Grade	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectifs pourvu TC	Effectifs pourvu TNC
Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	C	2	2	
Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	1	1	
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>

### Filière culturelle

Grade	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectifs pourvu TC	Effectifs pourvu TNC
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	1	1
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>



## Filière sécurité

Grade	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectifs pourvu TC	Effectifs pourvu TNC
Brigadier-chef principal de police municipale	C	1	1	
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>50</b>	<b>29</b>	<b>13</b>
----------------------	--	-----------	-----------	-----------

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

### 11- RH - modification du tableau des effectifs et du temps de travail d'un agent de médiathèque

#### Rapporteur : M. le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois des collectivités locales sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à des mouvements de personnel et aux ajustements nécessaires qui en découlent (service périscolaire et médiathèque), il convient de procéder à la création de 4 emplois permanents, qui seront compensés ultérieurement par la suppression des anciens postes devenus obsolètes (après avis du comité technique du Centre de Gestion), et de décider de l'augmentation du temps de travail d'un agent de médiathèque afin d'améliorer sa situation personnelle suite à une réorganisation prévisionnelle du service liée au départ en retraite d'un agent.

**Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;**

**Vu le tableau des effectifs ;**

**Vu l'avis favorable de l'agent de médiathèque concerné par l'augmentation du temps de travail ;**

**Vu l'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion du 09/03/2021 sur l'augmentation du temps de travail de l'agent de médiathèque ;**

**Considérant la nécessité de créer plusieurs emplois permanents dans le cadre de mouvements de personnel au service périscolaire et à la médiathèque et d'augmenter la durée de travail hebdomadaire de l'agent à la médiathèque ;**

**Le Conseil municipal décide de :**

- **Créer 4 postes permanents aux conditions suivantes :**

<b>Agent d'entretien et périscolaire</b>	20H45	Adjoint technique
<b>Agent d'entretien et périscolaire</b>	16H00	Adjoint technique
<b>Agent de l'école maternelle (ATSEM)</b>	35H00	Adjoint technique

<b>Agent de médiathèque</b>	20H30	Adjoint du patrimoine, adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe ou adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe
-----------------------------	-------	---

- **D'approuver l'augmentation du temps de travail de l'agent de médiathèque (adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe) de 24h à 35h hebdomadaire à compter du 01/08/2021 ;**
- **Adopter les modifications du tableau des effectifs ainsi proposées ;**
- **Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget primitif, chapitre 12, articles 6411 et suivants.**

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## 12- RH - plan de formations 2021 des agents de la commune

### Rapporteur : M. le Maire

S'inscrit dans les objectifs de la gestion RH d'une collectivité la nécessité de construire et de proposer aux agents un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs.

Pour 2021, 25 formations sont programmées. Comme chaque année, les thèmes de formation sont multiples et traduisent la diversité des missions confiées aux services municipaux (exercice d'une autorité bienveillante auprès des enfants, l'accompagnement éducatif pendant la pause méridienne, l'animation et l'encadrement d'une équipe au quotidien, PSC1, la gestion du stress en situation d'accueil...).

Il est souhaité que la crise sanitaire ne bouleverse pas le déroulement des formations.

**Vu la loi n°84-53 du 26 janvier portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;**

**Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;**

**Le Conseil municipal décide de :**

- **Approuver le plan de formation 2021 annexé à la présente délibération.**

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## 13- RH - mise en place d'un groupe de travail pour la définition des lignes directrices de gestion (LDG)

### Rapporteur : M. le Maire

L'une des innovations de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique est l'obligation pour toutes les collectivités locales de définir des lignes directrices de gestion.



Elles ont pour objet de :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines (organisation et conditions de travail, recrutement, rémunération, avancement de grade...)
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels (avancement de grade...)
- Favoriser, dans les recrutements, l'adaptation des compétences à l'évolution des métiers, l'égalité professionnelle entre hommes et femmes...

L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique RH de la collectivité.

Néanmoins, l'autorité territoriale (le Maire) conserve un pouvoir d'appréciation dans la mise en œuvre des orientations des LDG, en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général.

Afin de favoriser une concertation autour de cette question, il est proposé de mettre en place un **groupe de travail paritaire (3 élus / 3 agents)** ainsi que de désigner, en son sein, un **élu référent**.

Le groupe de travail sera chargé de dresser un état des lieux des pratiques RH existantes, puis de faire des propositions en matière d'orientations générales et de stratégie pluriannuelle.

#### **Calendrier prévisionnel**

- 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail : mardi 30/03 (9h)
- 2<sup>nd</sup>e réunion du groupe de travail : vendredi 16/04 (9h)
- Avis du comité technique (Centre de Gestion) : 20/05
- Approbation des LDG : conseil municipal de juin (date à définir)

**Le Conseil municipal décide de :**

- **Créer un groupe de travail « LDG » composé de :**
  - **3 élus : Éric CAUVIN, Martine SAVARY, Esther BEUVE (dont élu référent : Martine SAVARY)**
  - **3 agents : Roselyne ROULLIER, Anthony SIMON, Patricia GERVAIS**
- **Dire que le secrétariat des réunions du groupe de travail sera assuré par le directeur général des services.**

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## 14- Décisions du Maire par délégation

N°	DATE	DOMAINE DE DELEGATION	OBJET	MONTANT TTC
Décis-2021-03	05/02/2021	Domaine et patrimoine	Remplacement des gouttières à l'école de Troisgots	3 189,62 €
Décis-2021-04	05/02/2021	Domaine et patrimoine	Maintenance et entretien des aires de jeux pour enfants	2 340,00 €
Décis-2021-05	05/02/2021	Domaine et patrimoine	Acquisition de pots de fleur vasque pour Le Mesnil Raoult	2 601,67 €
Décis-2021-06	05/02/2021	Commande publique	Fourniture de produits biocontrôle pour les cimetières et les terrains sportifs	1 921,44 €
Décis-2021-07	05/02/2021	Domaine et patrimoine	Fourniture et pose de stores à l'accueil de la mairie et dans un bureau	1 178,40 €
Décis-2021-08	05/02/2021	Domaine et patrimoine	Fourniture et pose de film miroir à l'école de Le Mesnil Raoult	1 488,00 €
Décis-2021-09	05/02/2021	Domaine et patrimoine	Remplacement de pièces sur la chaudière de la mairie de Condé	1 011,32 €
Décis-2021-10	05/02/2021	Commande publique	Commande de 2 000 litres de diesel pour le matériel des services techniques	2 655,00 €
Décis-2021-11	05/02/2021	Commande publique	Acquisition d'un godet attelage et une plateforme FLEIGL	3 262,80 €
Décis-2021-12	05/02/2021	Domaine et patrimoine	Remise en état de certains éléments des systèmes d'alarme incendie à l'école primaire, au gîte et mairie de Troisgots et à la maison de l'enfance	1 711,20 €
Décis-2021-13	05/02/2021	Enseignement	Acquisition d'un ordinateur portable pour le référent périscolaire	1 436,40 €
Décis-2021-14	17/02/2021	Domaine et patrimoine	Cession d'un semoir	50,00 €
Décis-2021-15	17/02/2021	Domaine et patrimoine	Cession d'une perceuse et de deux scies	40,00 €
Décis-2021-16	17/02/2021	Domaine et patrimoine	Cession d'un compresseur et d'une bétonnière	80,00 €
Décis-2021-17	23/02/2021	Domaine et patrimoine	Fourniture et pose de stèles d'identification aux jardins du souvenir de Troisgots et Mesnil Raoult	2 120,00 €
Décis-2021-18	23/02/2021	Domaine et patrimoine	Aménagement du jardin du souvenir au cimetière de Mesnil Raoult	2 450,40 €

## 15- Communications de la Municipalité

### ▪ Éric CAUVIN :

- **Etude sur le gaspillage à la cantine scolaire (Loi EGALIM) :** Il ressort d'une étude que 13 % des denrées alimentaires sont gaspillées. Un lien sera créé entre les cantines scolaires du territoire de l'Agglo pour un échange de pratiques vertueuses. Un volet sur les circuits courts (producteurs locaux) est également étudié. Les agents vont bientôt suivre une formation sur l'élaboration des menus. M. le Maire abonde en précisant que cette démarche s'inscrit dans le Plan Alimentaire Territorial (PAT) initié par l'Agglo.
- **Fête de la Musique :** l'OCVA a consulté toutes les associations pour avoir leur avis. Fin juin et sous réserve bien entendu d'un assouplissement du protocole sanitaire, une manifestation sera proposée.
- **Chasse aux œufs (vélorail) :** 4 avril. Aide de la commune pour le volet communication (affichage dans panneaux sucettes)

### ▪ Sylvie GAUTIER :

- **Boîte de retour à la médiathèque :** installée et accessible PMR
- **Ville en scène :** présentation aujourd'hui de la programmation. 17 spectacles ont été présentés (danse, musique, théâtre...). Le choix définitif est à faire avant le 6 avril.

### ▪ Nathalie LECLER :

- **Ecoles :** 4 enfants déclarés COVID (2 fratries). Les élèves ont été isolés ainsi que la trentaine d'enfants déclarés cas contacts. La vigilance est de mise aux écoles et à la cantine.

▪ **Pierrette POUSSET :**

- **La Mautelière :** plusieurs décès enregistrés. 3 places de nouveau disponibles.
- **Partenariat avec l'ESAT pour travailler sur l'inclusion :** détachement de salariés de l'ESAT au profit de la mairie (service espaces verts).
- **Logements du quartier Lefoulon :** Mme Catherine COQUELIN demande des explications sur l'attribution des 6 logements seniors. Mme Pierrette POUSSET précise que l'attribution a été décidée conjointement par la Préfecture et Manche Habitat, la commune n'ayant pas d'avis à donner. 35 candidatures ont été recensées. Emménagement des locataires prévu début juillet. Les locataires sont issus de Condé-sur-Vire et des communes alentours.

▪ **Martine SAVARY :**

- **Site de la Gare :** réalisation par les services techniques de la liaison piétonne avec l'usine d'Elvir, ce qui permettra aux salariés d'accéder au site plus facilement.
- **Rénovation de la base de canoë-Kayak :** travaux réalisés et terminés par les services techniques. Ils seront remboursés par l'Agglo car la base relève de la compétence Sport.

▪ **Emmanuel JAMARD :**

- **Plan de relance de l'Etat :** principalement axé sur le volet performance énergétique des bâtiments. Des crédits importants seront disponibles. La commune devra en profiter.

**16- Questions diverses**

**1) Fin des travaux de rénovation de la maison éclusière à la base de canoë-kayak (Martine SAVARY)**







## 2) Formation des élus : il reste encore des places pour samedi 20/03

<b>Approche juridique de la gestion d'une commune</b> (fonction publique, commande publique...)	Samedi 20 mars	9h-12h30	8 inscrits
<b>Pouvoir de police du Maire</b>	Samedi 20 mars	14h-17h30	4 inscrits

## 3) Voie douce RD 53

Mme Esther BEUVE suggère que la commune communique auprès de la population au sujet de la voie douce et du projet de passerelle. M. Alain EUDES précise que le dossier est très lourd sur le plan administratif. La consultation des entreprises n'est pas encore lancée. Une fois que le dossier technique sera finalisé, une communication sera bien entendu réalisée. M. Alain EUDES ajoute que l'Agglo et ENEDIS vont profiter des travaux de voie douce pour faire passer leurs réseaux respectifs (réseau de transfert des eaux usées vers la nouvelle STEP et une ligne électrique HT). Début des travaux : septembre 2021.

## 4) Aménagement du bourg de Troisgots

M. Manoël DUDOUIT demande où en est le dossier. M. Alain EUDES précise qu'on attend la finalisation du DCE par le maître d'œuvre pour lancer la consultation des entreprises. La question de la gestion des eaux pluviales a suscité des études complémentaires, retardant le projet.

## 5) Carrefour à l'entrée de l'usine Elvir

Mme Catherine COQUELIN demande ce qu'il en est. M. Alain EUDES indique que le dossier est actuellement en stand-by à cause de la crise sanitaire qui a impacté le programme des travaux de rénovation du siège administratif d'Elvir. M. Laurent PIEN ajoute que la commune est en attente de directives d'Elvir pour réactiver le dossier.



**6) Dégradation de berges dans une propriété privée bordant la Vire face à la base de canoë-kayak (courrier de M. et Mme Lesellier remis ce jour à chaque élu municipal)**

M. Éric CAUVIN évoque le courrier. En réponse, M. le Maire précise que les propriétaires constatent depuis 30 ans que les berges subissent un phénomène d'érosion. Les propriétaires reprochent aux pouvoirs publics, en particulier la commune, de ne rien faire pour solutionner le problème. M. le Maire rappelle les principales actions menées depuis plus de 20 ans, tout en soulignant qu'il s'agit d'un problème relevant de la sphère privée :

- 1995-1996 : travaux de renforcement sous forme de fascinage
- 2018 : intervention du Syndicat de la Vire pour traiter la ripisylve déstabilisée. Il est constaté que les essences plantées par les propriétaires contribuent à fragiliser les berges en l'absence d'entretien régulier.
- 2019 : lancement d'une étude hydraulique financée par le Syndicat de la Vire afin de vérifier l'ampleur du phénomène d'érosion et les solutions à y apporter (coût de l'étude : 5 556 € TTC). L'érosion provient de la hauteur des berges et de leur verticalité. Elles ont été par endroits rehaussées avec un remblai inadapté. Le battillage découlant de l'activité du canoë-kayak est secondaire dans la dégradation des berges. L'étude conclut qu'il faut modifier les caractéristiques de la berge pour qu'elles retrouvent un profil plus adapté. Les solutions envisagées (au minimum 90 000 € HT) sont disproportionnées au regard du faible risque observé.
- 2020 : installation d'une ligne de bouées devant la berge érodée pour éloigner les canoës.
- 2021 : commande de végétaux d'eau stabilisants par le Syndicat de la Vire

Bref, de nombreuses démarches ont été engagées par les pouvoirs publics malgré les allégations contraires des propriétaires.

Mme Sylvie ASSELIN (par ailleurs salariée à la base de canoë-kayak) fait observer qu'il y a très longtemps la Fédération française de canoë-kayak s'était déjà prononcée sur ce litige et avait conclu qu'il n'y avait aucun lien clairement établi entre l'activité de la base et la dégradation des berges.

**7) Condé-sur-Vire labellisée « ville prudente »**

Remise officielle du prix, hier, par l'association de la prévention routière. La commune est l'une des rares collectivités à avoir 2 cœurs à son palmarès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

**La secrétaire de séance,  
Pierrette POUSSET**



**Le Maire,  
Laurent PIEN**

